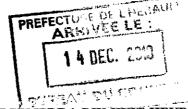


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ■ DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT



N°2010/12-28

L'AN DEUX MILLE DIX, LE DIX DECEMBRE-à-DIX HUIT HEURES TRENTE MINUTES, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-le-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre GRAND, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Pierre GRAND, Maire.-

MM: Pierrette MIENVILLE, Nathalie LEVY, Philippe CHASSING, Catherine BOCOGNANO, Daniel GREPINET, Muriel SARRADIN, Christian QUIOT, Philippe GUY - ADJOINTS.

MM: Jean-Paul SIMO, Jean-Philippe ALLOUCH, Evelyne BASSOUL, Nathalie NADAL, Stéphanie DELAUNAY, Céline ARANTES, Romain FREPPEL, Hakim NOURA, Laurent ROUSSEAU, Anne-Yvonne LE DAIN, Gérard SIGAUD, Jean-Paul FARGUES, Cécile MARECHAL, Fabrice MASSE, Claude PRIVAT.

ABSENTS REPRESENTES: Daniel VERCIER représenté par Philippe GUY Luisa PAPE représentée par Christian OUIOT Joëlle CARUANA représentée par Nathalie LEVY Marthe JEREZ représentée par Jean-Pierre GRAND Thierry DEWINTRE représenté par Pierrette MIENVILLE Nancy FRUTOSO représentée par Frédéric LAFFORGUE Joëlle ROUBY représentée par Stéphanie DELAUNAY Dominique NURIT représentée par Gérard SIGAUD

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE : Frédéric LAFFORGUE arrive en cours de séance pour voter l'affaire n° 5 et pour représenter Nancy FRUTOSO. Céline ARANTES quitte la séance après avoir voté l'affaire n° 11, elle sera représentée par Muriel SARRADIN. Romain FREPPEL quitte la séance après avoir voté l'affaire n° 14, il sera représenté par Nathalie NADAL.

SECRETAIRE DE SEANCE: M. Christian QUIOT

OBJET : DENOMINATION D'UNE VOIE – AVENUE GEORGES FRECHE

Monsieur le Député-Maire expose :

Je vous propose, mes chers collègues, afin de saluer la mémoire de Georges Frêche élu visionnaire et bâtisseur, Président de la Région Languedoc-Roussillon décédé brutalement dans son bureau à l'Hôtel de Région le dimanche 24 octobre 2010, d'approuver la dénomination d'« avenue Georges Frêche » de la totalité de l'avenue du Mas de Rochet soit la voie publique, en cours de requalification par Montpellier Agglomération, située entre la rue de Salaison et le pont de la Concorde.

Après examen et en avoir délibéré,

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Adopte cette proposition.

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 10 DECEMBRE 2010 Le Député-Maire

Jean-Pierre GRAND

